

PROGRAMME SUPERIEUR EN PÂTISSERIE

- Campus de Paris -

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

2018 - 2019

(Document à lire attentivement et à conserver par le candidat)

FERRANDI Paris

Campus de Paris
28, rue de l'Abbé Grégoire
75006 PARIS

Document non contractuel

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| CONDITIONS DE RECRUTEMENT | 3 |
| ORGANISATION GÉNÉRALE DU RECRUTEMENT | 3 |
| DÉPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE..... | 4 |
| DEROULEMENT DE LA SÉLECTION..... | 4 |
| PUBLICATION DES RESULTATS ET CONFIRMATION D'ADMISSION | 5 |
| CANDIDATS ETRANGERS | 5 |
| FERRANDI, MODE D'EMPLOI | 6 |
| CONTACTS | 7 |

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Etre titulaire d'un diplôme en pâtisserie, ou d'un Bachelor Restaurateur Ferrandi ou avoir 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la pâtisserie.

Les épreuves d'admission sont également ouvertes aux candidats étrangers titulaires d'un diplôme équivalent au CAP pâtissier et attestant de la maîtrise de la langue française au niveau B2. Le certificat ENIC-NARIC France d'équivalence de diplôme est demandé lors du dépôt du dossier d'inscription.

Si vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanent, ou si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, FERRANDI veut s'assurer que votre processus de recrutement se déroulera dans les meilleures conditions de recrutement possibles.

Nous vous invitons à contacter le pôle handicap à l'adresse suivante : handicap@ferrandi-paris.fr en précisant dans l'objet de votre mail le campus et la formation souhaitée.

ORGANISATION GÉNÉRALE DU RECRUTEMENT

Les épreuves d'admission comportent 3 étapes :

- L'étude du dossier (dossier scolaire et lettre de motivation).

Puis organisées sur une journée,

- Une épreuve orale sous forme d'entretien de motivation,
- Un test en pâtisserie.

Les candidats « admis » doivent confirmer leur inscription dans les 2 semaines sous peine d'être considérés comme démissionnaires.

Le jury peut également établir une liste complémentaire par ordre de mérite : il pourra être fait appel aux candidats inscrits sur cette liste complémentaire, par ordre de classement et en fonction des désistements des candidats « admis » ou mieux classés sur la liste complémentaire.

Demande de dossier

A partir du 1^{er}
mars 2018

Epreuves

Sur convocation

Résultat d'admission

Dans les deux
semaines qui suivent
les épreuves

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

A partir du 1er mars 2018, déposez une demande de dossier de candidature pour la prochaine rentrée sur notre site internet : www.ferrandi-paris.fr. Le dossier que vous recevrez par mail est à nous renvoyer, complété, par courrier avec les pièces demandées.

Vous pourrez suivre l'évolution de votre dossier sur notre site internet. Un identifiant et un code d'accès vous seront fournis par mail à l'issue de votre demande de dossier de candidature en ligne.

Les dossiers incomplets vous seront systématiquement retournés.

Les inscriptions aux sélections se faisant au fur et à mesure des réceptions des dossiers, nous vous suggérons de nous adresser votre dossier dans les meilleurs délais.

DEROULEMENT DE LA SÉLECTION

❖ Traitement des dossiers

Après traitement de votre dossier, vous recevrez un courrier vous informant de la suite donnée à votre candidature : convocation aux épreuves ou dossier refusé.

❖ L'entretien

L'entretien a pour objectif d'évaluer votre aptitude pour la formation, votre motivation et la cohérence de votre projet professionnel.

❖ Test de pâtisserie

Le test a pour objectif d'évaluer votre niveau en pâtisserie.

Les candidats devront impérativement se présenter aux épreuves munis de leur convocation et d'une pièce d'identité. Ces épreuves se déroulent sur le site de Paris sur une journée complète.

Les candidats qui passent avec succès ces épreuves sont déclarés admis.

❖ PUBLICATION DES RESULTATS ET CONFIRMATION D'ADMISSION

Les résultats (admis, liste d'attente, non admis) seront disponibles sur le site internet, dans les deux semaines suivant les épreuves. Un courrier de confirmation sera adressé en parallèle aux candidats.

Les candidats non admis ne peuvent pas se représenter la même année sur une session ultérieure. Ils auront la possibilité de se représenter aux épreuves d'entrée l'année suivante. Ils devront, dans ce cas, adresser un nouveau dossier de candidature.

Afin de valider leur inscription, les candidats admis devront retourner, dans les 2 semaines suivant la notification d'admission, soit avant la date limite indiquée dans le courrier, les documents suivants :

- Le bulletin d'inscription complété et signé,
- Un acompte de 3750 € (acompte non remboursable)
- L'engagement de paiement signé,
- Le dossier médical dûment complété.

Sans réponse de votre part
dans les délais indiqués, votre
inscription sera annulée.

CANDIDATS ETRANGERS

Les candidats possédant un diplôme étranger devront produire une attestation de son équivalence avec le diplôme français requis.

Si vous résidez en France, vous pouvez vous adresser au Rectorat de votre académie afin d'obtenir cette attestation. Les coordonnées des rectorats sont sur le site :

<http://www.education.gouv.fr/cid3/les-rectorats-services-departementaux-education-nationale.html>

Si vous résidez à l'étranger, vous pouvez adresser votre demande à :

CIEP – ENIC – NARIC France www.enic-naric.net/. Le service est payant.

Par ailleurs, dans la mesure où nos formations se déroulent en français, les candidats non francophones doivent maîtriser la langue française. Il est demandé à ces candidats de fournir un document attestant d'un niveau B2 au TEF (Test d'Evaluation du Français) ou au DELF (Diplôme d'Etudes en langue Française).

Pour toute information complémentaire concernant le TEF, consultez le site : <http://www.francais.cci-paris-idf.fr/>

Les délais d'obtention des documents et de passage du TEF étant d'environ
4 mois, nous vous conseillons d'en faire de la demande dès le dépôt de votre dossier de candidature

FERRANDI, MODE D'EMPLOI

❖ Rentrée

Date de rentrée : avril 2019

Nombre de places disponibles : 14

❖ Organisation de la formation

Formation à l'école de janvier à mi-mai

❖ Frais de dossier non remboursable : 100 €

❖ Frais de formation

Frais de scolarité : 12 500 €

Frais annexe :

Tenue professionnelle : environ 300 € hors malette

Restauration facultative environ 5 € par repas

❖ Financement des études

Prêt bancaire :

L'école a négocié des tarifs préférentiels auprès d'établissements bancaires partenaires, n'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus.

| CIC | SOCIETE GENERALE | Caisse d'Epargne |
|---|--|---|
| Agence CIC Paris Rennes 75 rue de Rennes 75006 Paris 0820 362 154 | Agence de Paris Saint Placide 15 rue de Saint Placide 75006 Paris 01.44.39.71.58 | 57 Boulevard Montparnasse 75006 Paris 01.71.39.13.19 |

Adhésion à FERRANDI Alumni* : 100 €

Cette adhésion est valable à vie.

❖ Modalités de paiement

Acompte (non remboursable) de 3750 € à l'inscription chèque libellé à l'ordre de la CCIR Paris-IdF FERRANDI

Le solde exigible :

Soit en totalité pour la semaine de la rentrée.

Soit échelonné en 4 prélèvements (de février à mai).

CONTACTS

Renseignements

Virginie PAUTROT

+33(0)1.49.54.17.34 - vpautrot@ferrandi-paris.fr